

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

petrdupaysdarles@ville-arles.fr

Liste des pièces adressées le 17/12/2019

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2019

2019.033 – ADOPTION DU CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU PAYS D'ARLES – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DES ACTIONS EN MAITRISE D'OUVRAGE DU PETR

Nombre de bureau en
exercice : 24 sièges

Suffrages :
17 présents dont 4
suppléants
Absents : 17
Procurations : 0
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Convocation du
09.12.2019

Etaient présents :

ACCM : Monsieur Lucien LIMOUSIN, , Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Mohamed RAFAÏ, Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur Pierre VETILLART (suppléant), Monsieur Gilles AYMES (suppléant) ;

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Michel FENARD, Monsieur Jean MANGION, Bernard WIBAUX (suppléant) ;

TPA : Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Max GILLES, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, , Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Jean-Paul LAUGIER (suppléant),

Etaient excusés :

ACCM : Madame Nora MEBAREK, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Dominique TEIXIER,

CCVBA : Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI,

TPA : Jean-Claude MARTARELLO, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Luc AGOSTINI;

Fait à Arles le 17 décembre 2019

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



CONSEIL SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2019

2019.033 – ADOPTION DU CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU PAYS D'ARLES –
DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DES ACTIONS EN MAITRISE D'OUVRAGE DU PETR

Nombre de bureau en
exercice : 24 sièges

Suffrages :
17 présents dont 4
suppléants
Absents :
Procurations : 0
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Convocation du
09.12.2019

Etaient présents :

ACCM : Monsieur Lucien LIMOUSIN, , Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Mohamed RAFAÏ, Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur Pierre VETILLART (suppléant), Monsieur Gilles AYMES (suppléant) ;

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Michel FENARD, Monsieur Jean MANGION, Bernard WIBAUX (suppléant) ;

TPA : Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Max GILLES, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, , Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Jean-Paul LAUGIER (suppléant),

Etaient excusés :

ACCM : Madame Nora MEBAREK, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Dominique TEIXIER,

CCVBA : Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI,

TPA : Jean-Claude MARTARELLO, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Luc AGOSTINI;

Rapporteur : Monsieur Pierre VETILLART

Vu la délibération du Conseil syndical du Pays d'Arles n° 2016.022 portant adoption du Plan Climat du Pays d'Arles ;

Vu la délibération du Conseil syndical n° 2019.018 portant engagement du PETR dans la mise en œuvre d'actions majeures du Plan Climat du Pays d'Arles en terme de valorisation matière et énergétique des ressources locales,

CONTEXTE

Le PETR du Pays d'Arles s'est engagé par délibération de son Conseil syndical dans une réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'élaboration d'un Contrat de Transition Ecologique.

En effet, après une phase d'expérimentation en 2018 sur vingt territoires, l'Etat a lancé en avril 2019 un Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'élaboration de nouveaux Contrats de Transition Ecologique.

Le dossier de candidature déposé conjointement par le PETR du Pays d'Arles, des trois intercommunalités qui le composent et des parcs naturels régionaux de Camargue et des Alpilles a

été retenu par le jury qui s'est exprimé lors de la journée nationale de la transition écologique en juillet 2019.

Il s'est ensuite agi de formaliser les engagements des cosignataires en faveur de la transition écologique dans un contrat dont la signature devra intervenir avant la fin de l'année 2019.

Les contrats de transition écologiques sont des dispositifs proposés par le Ministère de la transition écologique et solidaire. Ils viennent compléter les dispositifs existants (agenda 21, TEPCV et PCAET) et proposent une approche globale et opérationnelle fondée sur des actions concrètes identifiées au service du quotidien des habitants et des salariés, en participant à l'évolution des collectivités locales, des associations et des entreprises.

Co-construits à partir de projets locaux, entre les collectivités locales, l'État et les acteurs socio-économiques du territoire, les contrats de transition écologique ont pour ambition :

- Démontrer par l'action que l'écologie est un moteur de l'économie, et développer l'emploi local par la transition écologique (structuration de filières, développement de nouvelles formations) ;
- Agir avec tous les acteurs du territoire, publics comme privés pour traduire concrètement la transition écologique ;
- Accompagner de manière opérationnelle les situations de reconversion industrielle d'un territoire (formations professionnelles, reconversion de sites).

Le Contrat de Transition Ecologique du Pays d'Arles

Le contrat de transition écologique et solidaire du Pays d'Arles est construit autour d'initiatives d'acteurs économiques et institutionnels repérées et accompagnées par le PETR et ses partenaires engagés depuis plusieurs années dans une dynamique d'animation territoriale. Le soutien de l'Etat s'inscrit dans cette dynamique en renforçant le dispositif d'accompagnement et la mobilisation des acteurs dont les services de l'Etat et en facilitant le recours au droit à l'expérimentation.

Le plan d'actions co-construit est structuré autour de quatre domaines d'actions prioritaires :

- Orientation 1 – Développement des filières de matériaux biosourcés
- Orientation 2 – Valorisation énergétique de la biomasse
- Orientation 3 – Valorisation du potentiel solaire
- Orientation 4 – Economiser et valoriser la ressource en eau

Et une orientation stratégique transversale :

- Orientation 5 – Mettre en place les moyens d'animation pour le CTE et imaginer les outils financiers complémentaires aux aides publiques pour la transition écologique.

Teneur et modalités du contrat

Le Contrat de Transition Ecologique est établi sur une durée de 4 ans. Il est évolutif et à ce titre de nouvelles actions pourront être intégrées. Il est composé :

- D'une Charte qui atteste de l'engagement de toutes les parties prenantes, Etat, collectivités, consulaires, porteurs de projets...
- Du Contrat proprement dit, fixe l'organisation de la démarche, les engagements attendus des différentes parties prenantes, à savoir : représentant de l'Etat, Présidents des EPCI (Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, Communauté de communes Vallée-des-Baux-Alpilles et Terre de Provence), PNR des Alpilles, PNR de Camargue et PETR du Pays d'Arles ainsi que les établissements publics notamment ADEME, CEREMA, CDC...
- Des fiches orientations, illustrent l'ambition et la cohérence du CTE, Les fiches actions (à ce stade 23 fiches actions (dont à ce stade 21 sont validées par le Ministère),
- Une maquette financière globale.

Considérant la mission confiée au PETR par les EPCI du territoire de mettre en œuvre les conditions nécessaires à la conclusion d'un Contrat de Transition Ecologique et d'articuler les acteurs, publics et privés, autour d'une ambition d'un territoire en transition écologique ;

Considérant l'engagement des acteurs publics EPCI (Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, Communauté de communes Vallée-des-Baux-Alpilles et Terre de Provence), PNR des Alpilles, PNR de Camargue et PETR du Pays d'Arles dans la signature d'un contrat de transition écologique avec le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire ;

Considérant, le co-pilotage du contrat de transition écologique entre l'Etat et le PETR du Pays d'Arles ;

Considérant l'animation intense et continue que suppose l'approche partenariale de cette démarche et la mise en action de son ambition ;

Le PETR du Pays d'Arles sollicite d'une part une subvention de l'ADEME en faveur de **moyens d'animation et d'ingénierie pour accélérer la transition écologique et la mise en œuvre des actions du contrat**, le plan de financement de financement prévisionnel de l'animation est établi sur 3 ans :

Dépenses		Recettes	
Salaires et charges	135 000 €	PETR du Pays d'Arles (participation des EPCI membres)	82 000 €
Frais annexes	15 000 €	ADEME	68 000 €
TOTAL	150 000 €	TOTAL	150 000 €

D'autre part, en qualité de maître d'ouvrage, le PETR sollicite un soutien financier de ses partenaires pour les actions suivantes :

Communication

Dépenses		Recettes	
Budget communication CTE et plan d'actions – (évènements, forum, rencontres, ateliers...)	40 000 €	PETR-Fonds transition écologique	40 000 €
TOTAL	40 000 €	TOTAL	40 000 €

Mise en place d'un dispositif local de Paiements pour Services Environnementaux, projet phasé qui sera réalisé sur les exercices budgétaires 2020 et 2021

Dépenses TTC		Recettes	
Phase 1 -	72 000 €	CEREMA PETR-Fonds transition écologique	36 000 € 36 000 €
TOTAL	72 000 €	TOTAL	72 000 €
Phase 2 & 3 – Etude de faisabilité	72 000 €	PETR-Fonds transition écologique	72 000 €
TOTAL	72 000 €	TOTAL	72 000 €

Production d'énergie issue de la biomasse

Dépenses TTC		Recettes	
Etude de faisabilité méthanisation agricole	42 000 €	Région SUD – Provence Alpes-Côte d'Azur /ADEME	18 000 €
		PETR - Fonds transition écologique	24 000 €
TOTAL	42 000 €	TOTAL	42 000 €

L'exploitation du potentiel solaire

Dépenses TTC		Recettes	
Prises de participations dans le capital des projets de production d'énergie renouvelable dont les Centrales Villageoises du Pays d'Arles	50 000 €	PETR-Fonds transition écologique	50 000 €
TOTAL	50 000 €	TOTAL	50 000 €

Ceci étant exposé, je vous demande mes Chers collègues de bien vouloir :

- 1° - **VALIDER** les termes du Contrat de Transition Ecologique du Pays d'Arles ci-annexé ;
- 2° - **AUTORISER** le Président du Pays d'Arles à signer ledit Contrat ;

3° - **AUTORISER** le Président du PETR du Pays d'Arles à engager toutes les démarches nécessaires, en qualité de chef de file, pour assurer les conditions du co-pilotage avec l'Etat ainsi que l'animation du Contrat ;

4° - **INDIQUER** que les signataires et partenaires du Contrat de Transition Ecologique assurent la maîtrise d'ouvrage d'une ou plusieurs actions ;

5° - **VALIDER** la maîtrise d'ouvrage du PETR pour la mise en œuvre des actions ci-dessus mentionnées ;

6° - **AUTORISER** le Président à effectuer les démarches nécessaires auprès des partenaires des projets ci-dessus mentionnés afin d'obtenir leur soutien financier ;

7° - **PRECISER** que les crédits en recettes et dépenses seront portés au Budget 2020 du PETR et suivants.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

Le Président



CONSEIL SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2019

NOTE D'INFORMATION : PRECONISATION POUR LE SALON DES AGRICULTURES 2020 – LABELLISATION DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

Rapporteur : Monsieur Lucien LIMOUSIN

La commission agricole est composée de 6 élus, 2 élus par intercommunalité : M. Limousin, M. Rafai, M. Chasson, M. Daudet, Mme Roggiero, M. Mangion. Elle s'est réunie le 28 octobre dernier, 3 sujets principaux ont été traités :

- Bilan et préconisations pour le Salon des agricultures de Provence
- La validation du dossier de demande de Labellisation du PAT.
- Première priorisation des projets agriculture/alimentation du PETR pour 2020 (dans le cadre de la préparation budgétaire).

Les deux premiers points font l'objet d'une restitution lors de ce Bureau/Conseil par contre les projets agriculture/alimentation pour 2020 seront présentés pour avis en Bureau et Conseil syndical en janvier, dans la cadre de la préparation budgétaire du PETR.

Préconisation pour le Salon des agricultures de Provence 2020

- Renforcer la présence des scolaires du Pays d'Arles, avec 300 élèves à minima. Mettre en place un dossier de candidature pour identifier les communes intéressées et sélectionner les 12 classes pour 2020 réparties sur les 3 territoires intercommunaux.
- Mettre en place un stand avec les Offices de Tourisme des intercommunalités et veiller à un bon emplacement.
- Renforcer la visibilité et la coordination des acteurs de la formation et de l'emploi
- Poursuivre les efforts de communication engagés en 2019 en relayant aux communes et en réalisant des reportages sur le territoire en amont (inclus dans le plan de communication du PETR).

Dernières avancées du PAT

La construction de notre PAT est en cours de finalisation pour un démarrage premier semestre 2020. Un point d'étape PAT avait été présenté au dernier Bureau, et avait permis d'acter le pilotage du PAT : Présidence Métropolitaine, et 1^{ère} vice-présidence du PETR du Pays d'Arles.

Principales informations nouvelles :

- Le diagnostic alimentaire à l'échelle du PAT est finalisé : le document sera consultable en séance et mis en ligne sur le site du PETR.
- Le lancement du réseau des communes du PAT engagées dans la « restauration collective durable » ayant été effectué avec succès le 25 septembre dernier (115 participants) et la prochaine rencontre du réseau est programmée en Pays d'Arles en février.
-

Dossier de labellisation du PAT

Dispositif de labellisation PAT

- La labellisation peut être demandée par les maître d'ouvrage de PAT ayant déjà formalisés un diagnostic alimentaire, une stratégie, un premier plan d'action, une gouvernance. C'est le cas de notre PAT depuis l'automne 2019.
- La labellisation PAT est une reconnaissance par le Ministère de l'Agriculture notifiée pour 3 ans. Elle peut être reconduite tous les 3 ans après bilan avec la DRAAF.
- **L'intérêt de la labellisation est de gagner en visibilité et de faciliter la mobilisation autour du PAT.** Aucun fonds dédié à ce jour.
- **12 critères permettent la sélection**, avec notamment : gouvernance publique privée, co-construction avec les acteurs du territoire, structuration d'une économie agricole et alimentaire durable, renforcement la qualité de l'alimentation, intégration des différentes fonctions de l'alimentation : économique, environnementale, culturelle, sociale et de santé...



Contenu du dossier :

- La fiche de candidature présentant le projet PAT ; le diagnostic alimentaire ; la stratégie du PAT ;
- Le système de gouvernance, convention de co-pilotage entre la Métropole et le PETER, modalités de concertation avec les acteurs publics et privés ;
- Les lettres de soutien (32, dont 14 d'acteurs publics et privés de notre territoire) ;
- Quelques premières actions pour 2020. Le plan d'action 2020 du PETER étant en cours de finalisation dans le cadre de la préparation budgétaire 2020, la liste des actions PETER inscrites au dossier de labellisation est composée de projets déjà financés (sauf exception). Par ailleurs dans le dossier de labellisation 4 actions sont également inscrites au Contrat de Transition Ecologique.

Calendrier de dépôt du dossier : le dossier de demande de labellisation sera déposé officiellement auprès de l'Etat après la présentation au Conseil syndical du PETER du 16 décembre 2019 pour validation, et après la présentation au Conseil Métropolitain du 19 décembre.

Une présentation plus détaillée du PAT et des interventions du PETER en matière d'agriculture et d'alimentation sera réalisée lors du Bureau de janvier par le PETER, lorsque les dernières actions 2020 du PETER auront été priorisées, dans le cadre de la préparation budgétaire. Michel Gagon, DGA agriculture, forêt, paysage et espaces naturels de la Métropole sera invité pour l'occasion, et contribuera aux échanges sur ce dossier porté en co-pilotage.

Buffets fermiers « Goût'Alpilles »

Le collectif d'agriculteurs des Alpilles « Goût'Alpilles » propose à l'issue du Conseil un Buffet fermier. Ce collectif, réunissant une douzaine de productrices et producteurs et initialement porté par le Parc des Alpilles, a été accompagné par le PETER et financé par LEADER. Il propose de faire déguster les produits locaux, confectionnés et servis par les membres du Collectif et s'adresse en priorité aux collectivités, aux associations et aux organismes à vocation agricole. Contact goûtalpilles@gmail.fr.